

**Déclaration LIMINAIRE FORCE OUVRIERE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG DU 15 JUIN 2011**

FO Energie et Mines abordera d'abord le rapport public thématique de la Cour des comptes pour ce qui relève de la protection santé des IEG et en particulier pour rappeler que la Cour elle-même et les pouvoirs publics ont voulu la séparation entre la protection sociale et les activités sociales.

C'est ce qui a prévalu au maintien de notre régime spécial maladie et à la création de la Camieg, organisme de sécurité sociale et de service public au travers d'une nouvelle rédaction de l'article 23 du statut validé par décrets et arrêtés et soutenus par les pouvoirs publics eux-mêmes.

FO Energie et Mines considère que la Cour des comptes outrepassa ses prérogatives en voulant remettre en cause l'existence même de notre régime spécial maladie et notre Statut, en confiant à une CPAM la gestion du régime de sécurité sociale et en laissant le soin à une Mutuelle de gérer la partie complémentaire.

Pour FO Energie et Mines, le maintien de notre régime spécial maladie est un incontournable. Il est le socle même de l'égalité de traitement et de la solidarité famille et intergénérationnelle. C'est encore le seul lien entre toutes les catégories d'agents de la branche des IEG.

Pour ce qui relève de l'organisation de la gestion de notre régime spécial maladie avec une gestion bicéphale entre Camieg et CPAM 92, FO Energie et Mines rappelle qu'elle a été et reste source de dysfonctionnements et de perte de responsabilité. C'est pour cela que FO Energie et Mines a revendiqué que la Camieg reprenne pleinement la totalité de la gestion en réintégrant en son sein la partie sous-traitée à la CPAM 92.

Concernant la mise en place de la Camieg, la Cour fait remarquer l'impréparation du transfert entre organismes sociaux et Camieg, l'héritage de pratiques de gestion antérieure défailtantes. Elle rejoint ainsi ce que FO Energie et Mines a constaté et dénoncé depuis longtemps.

Pour ce qui touche les multiples dysfonctionnements, FO Energie et Mines a depuis longtemps pointé du doigt les problèmes rencontrés par les agents, le manque de prise en compte de ceux-ci par la direction de la Caisse, l'inorganisation de la Caisse pour y faire face.

Force est de constater que nos revendications ont été entendues et qu'une adaptation de l'organisation de la Caisse assure un peu mieux aujourd'hui la gestion et les réclamations. Toutefois, des problèmes restent encore génériques avec des conséquences importantes pour les agents. Si FO Energie et Mines constate que côté Camieg les choses se sont bien améliorées il n'en va pas de même avec la CPAM 92 et une forme d'impuissance de la Camieg à faire bouger les choses.

FO Energie et Mines continuera de porter sans relâche les réclamations des agents, à alerter la direction de la Caisse afin que des solutions soient trouvées pour aboutir à un fonctionnement satisfaisant et un service rendu aux agents irréprochable.

S'agissant des aspects financiers et de l'impact de notre régime spécial maladie sur le régime général de sécurité sociale, FO Energie et Mines réitère, n'en déplaise à la Cour, que notre régime spécial maladie n'est pas le bâtisseur du « trou de la Sécu » et ne vit pas au détriment de la collectivité nationale.

Enfin pour terminer, alors que les agents ont encore un reste à charge important sur leur couverture maladie, il est inacceptable pour FO Energie et Mines de laisser la Camieg engranger des excédents financiers à hauteur de 204 M€ avec une perspective de 529 M€ à l'horizon 2015.

Depuis plus d'un an, FO Énergie et Mines revendique une ouverture de négociation entre fédérations et employeurs, avec deux objectifs :

- Pérenniser la section des Retraités qui risque à terme de devenir déficitaire.
- Améliorer les remboursements maladie pour tous.

Revendiquer c'est réclamer ce qui est dû. Pour FO Energie et Mines, il ne s'agit pas de mendier quelques améliorations de prestations et de demander juste une entrevue aux employeurs. Il s'agit d'une véritable ouverture de négociation permettant d'aboutir à des résultats clairs et ambitieux. Ce qu'attendent les agents ce sont en priorité des améliorations de remboursement pas une baisse de cotisation.

Pour FO Énergie et Mines, la pérennisation de la section des retraités peut être assurée en mettant en commun l'ensemble des réserves financières des deux sections comptables. Rien ne s'y oppose, Fédérations, Employeurs et Ministère auront alors à prendre leurs responsabilités.

Le récent courrier du Ministère de la Sécurité Sociale qui conditionne l'amélioration du régime des actifs à la sécurisation des inactifs est clair en ce sens. Celui-ci est aussi une condamnation nette de la mécanique conçue par les employeurs en 2005 qui avait entraîné l'opposition de notre Fédération à l'accord global.

Les excédents financiers appartiennent aux assurés sociaux de la Camieg et il est fondamental qu'ils en aient un juste retour au travers d'améliorations de prestations. Pour FO, 15 M€ d'améliorations restent un minimum.

Les chiffres connus à ce jour et la mise en commun des réserves permettent de pérenniser le régime spécial maladie pour tous les agents et d'améliorer les remboursements maladie de façon significative.

Il n'est que temps pour les employeurs à revenir à la raison, faute de quoi le risque est sérieux de voir un jour prochain l'Etat confisquer ces excédents au détriment du personnel et des entreprises.

Le dossier « tarif agent » montre qu'il est possible de gagner des combats. FO Énergie et Mines reste résolument aux côtés des agents.